



RECOUVREMENT D'UNE CREANCE

Par **SERGIO1359**, le **06/08/2019 à 17:08**

J' ai fait appel à un huissier pour le recouvrement d'une créance d'un montant de 1200€ suite à un jugement du tribunal d'instance en ma faveur.

Suite à une assignation de l'huissier, le débiteur s'est engagé par simple lettre au huissier à régler par échelonnement de 150€ par mois. L'huissier a accepté sans mon accord! Est ce normal?

Quelles sont mes garanties que cet accord sera respecté chaque mois jusqu'au recouvrement de la dette? Que faire en cas de non respect? Je ne parviens pas à avoir de réponse de l'huissier !!!!

Merci de votre aide